Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 18 (1889)

Heft: 8

Rubrik: Le Congrès des instituteurs de la Suisse romande à Lausanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des séries de questions sur chaque espèce de note et uniforme dans les trois langues nationales.

Voilà, à grands traits, ce qui peut intéresser les membres du corps enseignant et tout particulièrement ceux qui sont chargés de la tenue des cours de répétition aux recrutables. X.

LE CONGRÈS DES INSTITUTEURS

De la Suisse romande à Lausanne

C'est le 15 juillet que s'est ouvert le onzième Congrès des instituteurs de la Suisse romande, au temple de Saint-François, à Lausanne.

Le dimanche, à 3 heures déjà, la Société suisse pour le développement des travaux manuels était réunie en assemblée générale. M. *Rudin* rendit d'abord compte de la marche de la Société depuis sa fondation. Pour des causes faciles à comprendre, il appuie sur le fait que ces travaux sont enseignés au point de vue des besoins de notre Suisse, et non de la France, de l'Allemagne ou de la Norvège, qu'ils sont donnés afin de former la main et l'œil de l'enfant, et non de préparer celui-ci à un métier. Les travaux manuels, dit le rapporteur, influent aussi sur le caractère des enfants, et comme exemple, M. Rudin cite une commune dont les enfants étaient, il y a 6 ans, indolents, négligents, paresseux, et qui aujourd'hui sont actifs, zélés. A quoi attribuer ce changement de caractère, sinon aux travaux manuels?

M. *Gilliéron,* de Genève, rapporte sur la marche de la Société pendant l'année 1888, et la Société vote des remerciements aux autorités cantonales et locales, et en particulier à M. le conseiller d'Etat Python, ainsi qu'au Comité d'organisation du cours de Fribourg. On ne s'occupe plus aujourd'hui, dit M. Gilliéron, de savoir si l'on introduira les travaux manuels, tellement leur utilité est démontrée; mais on est à se demander *comment* on pourra les introduire. Quant aux divergences sur la méthode, elles existeront jusqu'à ce que ceux qui veulent faire de l'école primaire un atelier qui ouvre la porte à certains métiers, soient convaincus de leur erreur.

Les comptes pour 1888 sont acceptés, et le solde actif du IV^e^ cours est remis à la section de Fribourg.

Une soirée familière à la cantine de Beaulieu termina cette petite fête.

Le lendemain, lundi, les instituteurs et institutrices arrivés étaient exceptionnellement nombreux. A 10 heures du matin,

le Congrès fut ouvert au temple Saint-François sous la présidence de M. Ruffy, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud.

M. *Roux,* président du Comité central, présenta les excuses de MM. Schenk, Ruchonnet, Droz et de Guimps. Pas un mot de M. Daguet qui, lui aussi, était absent. Raconter ceci, c'est faire voir une fois de plus la vanité des choses humaines. Pour qui a assisté aux Congrès de Neuchâtel, de Genève, de Saint-Imier, de Porrentruy, M. D., que beaucoup appelaient *papa Daguet,* était considéré comme le porte-drapeau de la Société; lorsqu'il parlait, c'était avec un silence religieux qu'on l'écoutait; lorsque son discours était terminé, des tonnerres d'applaudissements éclataient de toutes parts.

Il n'en est pas de même au Congrès de Lausanne. M. Daguet ayant remarqué, dans l'exposé des motifs des nouveaux statuts, des passages qu'il crut être dirigés contre sa personne, écrivit au Comité une lettre par laquelle il déclarait qu'il ne viendrait pas à Lausanne et qu'il ferait lire son rapport par un instituteur neuchâtelois. Cette petite lutte, commencée dans les colonnes de l'*Educateur* entre son rédacteur en chef et d'autres correspondants, semblait terminée; mais le Comité central pria, par télégramme, M. Daguet de venir le mardi au moins. Enfin, M. le rédacteur en chef arriva. Il donna lecture de son rapport sur la marche de l'*Educateur* et termina en formant les vœux les plus ardents pour le rapprochement des instituteurs fribourgeois venus à Lausanne au nombre de plus de 20. Pas d'applaudissements.

Au banquet, quoique ce fût le 25e anniversaire de la fondation de l'*Educateur*, pas de discours à l'adresse de *papa* Daguet. C'était un silence glacial qui aura convaincu, nous n'en doutons pas, M. Daguet, que ses vrais amis n'étaient plus où il les croyait, et que bien fragiles sont les honneurs du monde.

Très compliquée était la première question mise à l'étude des instituteurs. Je la citerai ici textuellement :

a) Est-il désirable que l'école primaire soit la base et la pépinière des établissements secondaires classiques et spéciaux : collèges classiques, écoles industrielles (collèges français), écoles supérieures de jeunes filles ?

b) Les programmes de l'enseignement primaire et ceux de l'enseignement secondaire de nos divers cantons permettent-ils aux parents de laisser leurs enfants à l'école primaire assez longtemps pour juger des aptitudes de ceux-ci à faire des études secondaires et supérieures, soit classiques, soit spéciales ?

c) Si non, quelles modifications devraient être apportées à l'organisation et aux programmes des établissements primaires et secondaires pour établir entre eux une corrélation rationnelle ?

Une vive discussion est intervenue sur cette question, et les jouteurs des deux causes, les défenseurs des deux systèmes s'en sont donné à cœur joie. Il faut signaler parmi ceux-ci :

MM. Félix Roix, auteur et défenseur du rapport, Herzen, Emile Pelet, Genillard, rédacteur du *Courrier suisse,* Troillet, etc. Les rênes étaient tenues par M. Ruffy, qui en a souvent fait usage, et a présenté comme résultat de la discussion les conclusions suivantes qui ont été votées.

1° L'école primaire est la base et la pépinière des établissements d'instruction secondaire, collèges classiques, écoles industrielles (collèges français) et écoles supérieures de jeunes filles.

2° Il est impossible de fixer d'une manière générale un âge quelconque auquel les parents puissent se rendre compte des aptitudes de leurs enfants pour telle ou telle carrière. Ces aptitudes se révèlent au cours même des études.

3° Il est désirable que les études secondaires classiques et autres fassent suite aux études primaires dès la douzième année, les classes préparatoires des établissements secondaires devenant dès lors équivalentes aux classes primaires.

4° Les enfants qui veulent poursuivre leurs études dans les écoles secondaires doivent prouver par un examen qu'ils ont des connaissances suffisantes pour profiter de l'enseignement.

5° Cet examen pourra être apprécié suivant les conditions particulières des établissements, par les instituteurs primaires ayant instruit les candidats, par les maîtres de l'école pour laquelle ceux-ci se présentent, ou par des commissions spéciales à créer suivant les besoins.

6° L'application de la conclusion N° 3 aux collèges classiques entraînerait un retard d'un an à l'arrivée au baccalauréat. Il faut donc accepter cette conséquence ou accorder à ces établissements un régime exceptionnel, en fixant pour eux l'âge d'admission à 10 ans.

7° Les écoles industrielles inférieures doivent comporter un cycle de 4 années d'études allant de 11 à 15 ans. Elles peuvent donc appliquer chez elles les conclusions 3 et 4.

8° La conclusion N° 3 peut être appliquée aux écoles supérieures, mais la suppression des classes de 9 à 11 ans doit être laissée aux autorités locales, seules placées pour en apprécier l'opportunité.

La seconde question concernant l'enseignement du dessin dans les écoles primaires et secondaires n'a pas été discutée. M. Winkler, architecte à Fribourg, a demandé la nomination d'une commission chargée de visiter en détail l'exposition de dessin qui se trouve à l'Ecole supérieure des filles, Derrière-Bourg, à Lausanne, et de rapporter. Cette commission était déjà nommée, mais l'assemblée n'en avait pas connaissance.

Voici les conclusions qui ont été votées sans opposition, tellement les membres de la Société les trouvaient évidentes.

I

Le but de l'enseignement du dessin est éducatif et pratique.

a) Cet enseignement doit contribuer au développement physique, intellectuel et moral de l'élève.

b) Il doit le mettre en état soit de représenter le sujet simple qu'il voit et dont il a gardé le souvenir, soit de traduire graphiquement une conception de son esprit et de comprendre une idée exprimée de cette manière.

II

Toutes réserves faites à l'égard d'un certain nombre de localités ou de contrées favorisées, il est reconnu que, malgré les efforts sérieux, mais isolés, de nombreux instituteurs, l'enseignement actuel manque d'unité dans ses principes, dans son plan et dans sa méthode.

III

1. Le dessin d'imitation, soit la simple copie, usurpe la place du dessin d'après nature.

L'absence de ce dernier et, comme conséquence, le manque de résultats pratiques sont fréquemment constatés.

2. Les moyens d'enseignement sont insuffisants. Une collection de modèles, — de grands formats pour les cas difficiles, — accompagnée d'un guide indiquant la marche à suivre dès les premiers éléments jusqu'au dessin d'après nature serait désirable.

Un concours devrait être ouvert, au plus tôt, pour l'élaboration de cet ouvrage.

3. La direction générale étant donnée, le maître conserve, dans les détails d'application, la plus grande liberté; il tient compte des besoins locaux.

4. Aussi longtemps que la chose est possible, l'enseignement du dessin sera collectif.

5. Dans les localités importantes, cet enseignement sera confié à des maîtres spéciaux.

6. Il convient surtout, avec l'introduction du dessin géométrique, d'augmenter le nombre des heures de dessin et de consacrer, au minimum, deux heures par semaine, dans chaque degré, au dessin à main libre.

7. Dans les contrées industrielles, l'enseignement du dessin, considéré comme branche principale, sera coordonné, s'il y a lieu, avec l'enseignement des travaux manuels.

8. Les écoles doivent être pourvues du matériel nécessaire.

IV

Généralement, les maîtres ne sont pas suffisamment préparés pour un enseignement rationnel et utile du dessin, tel que le conçoivent les nombreux rapports que nous avons ré-sumés.

La préparation des maîtres pourrait être assurée ou complétée:

a) Par des cours de répétition.

b) Par la création d'un journal de dessin.

c) Par la réorganisation de l'enseignement du dessin dans les écoles normales. G.